AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0465
FR0010540740-FS0126

17 février 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce).

EURO DISNEY S.C.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 février 2017, la société Kingdom 5-KR-11, Ltd.[1] (Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-104, Iles Caïmans) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 février 2017, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société EURO DISNEY S.C.A. et détenir 7 833 649 actions EURO DISNEY S.C.A. représentant autant de droits de vote, soit 1,00% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EURO DISNEY S.C.A. hors marché[3].

[1] Contrôlée au plus haut niveau par SAS le prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Alsaud.
[2] Sur la base d'un capital composé de 783 364 900 actions représentant autant de droits de vote, conformément au 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. communiqué diffusé par la société le 10 février 2017.